

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 65 (2001)
Heft: 259-260

Artikel: Le clou tillart : régionalisme noramanno-picard en ancien français?
Autor: Trotter, D.A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-400033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CLOU TILLART: RÉGIONALISME NORMANNO-PICARD EN ANCIEN FRANÇAIS?

Quiconque a un peu manié Godefroy sait qu'un des mérites de ce dictionnaire remarquable est la quantité considérable de documents d'archives qui ont été consultés lors de l'élaboration de l'ouvrage. L'atout incontestable, c'est la possibilité d'étendre les types de discours qui figurent dans le dictionnaire et par là, bien sûr, de présenter une vue plus vaste et plus exacte de ce qu'était l'ancien français. Il serait superflu aussi d'insister, pour les lecteurs avertis, sur l'utilité et l'intérêt que présenterait un programme de fouilles systématiques dans les archives surtout départementales et communales, qui recèlent d'énormes quantités de documents souvent inconnus, non-catalogués, et susceptibles de fournir des renseignements très précieux sur un vocabulaire qui concerne surtout la vie pratique, et qui manque dans les textes littéraires qui alimentent exclusivement trop d'ouvrages lexicographiques⁽¹⁾.

Parmi ces domaines lexicaux dignes d'intérêt, celui du **bâtiment** devrait certainement retenir l'attention des lexicographes car (à la différence du vocabulaire proprement architectural) les ouvrages littéraires ne s'intéressent que rarement aux détails quotidiens de la construction qui ont pourtant dû être importants pour les habitants de la France médiévale et qui souvent (et même aujourd'hui) montrent une grande variation régionale, ne serait-ce qu'à cause des différents modes de construction et de la diversité des matériaux exploités, qui varient en fonction de la disponibilité locale du bois, de la pierre, etc. L'anglo-normand dispose de l'ouvrage magnifique mais frustrant de Salzman (*A Documentary History of Building in England down to 1540*, Oxford, 1952) et l'on sait dans quelle mesure celui-ci a alimenté l'*Anglo-Norman Dictionary*. L'étude de

(1) Cela vaut pour le domaine d'oc aussi bien que pour le domaine d'oïl. Il est regrettable que les chercheurs des deux côtés de la Loire continuent à retravailler *ad nauseam* le lexique des textes littéraires quand une simple visite aux archives locales leur permettrait très souvent de faire des découvertes beaucoup plus intéressantes, et beaucoup plus enrichissantes pour l'histoire de la langue.

Salzman, menée à partir d'une connaissance approfondie des documents d'archives, surtout dans le Public Record Office à Londres, peut toutefois laisser le lecteur sur sa faim car très souvent, Salzman ne fait que signaler un mot, avec une référence, mais sans le moindre contexte, et sans citation⁽²⁾.

Or, dans les Archives Départementales de la Seine-Maritime (Rouen)⁽³⁾, on trouve une liasse de documents normands, semblables à ceux dépouillés par Salzman, sur les réparations du château de Lillebonne (arr. Le Havre) à la fin du XIV^e siècle. Déjà étudiés pour un mémoire de maîtrise par Guy Houlbrecque (*Les Chatellenies de Lillebonne et de Gravenchon de 1358 à 1498*, 1973), travail publié par la suite à Rouen (en 1980), l'auteur renonce explicitement à un examen lexical car il admet volontiers que le vocabulaire médiéval est loin d'être clair (Houlbrecque 1973, 156). Le document qui nous retiendra ici (Archives Départementales de la Seine-Maritime 1 ER 510) n'est pas le seul qui traite de ce genre de sujet dans les archives à Rouen, et nous signalons à toutes fins utiles les matériaux du Fonds Danquin répertoriés par Marie-Christiane de la Conte, *Inventaire analytique du Fonds Danquin*⁽⁴⁾, et dont on trouvera des extraits publiés par Paul le Cacheux (auteur d'un inventaire du fonds sur 2.000 fiches conservé aux Archives) dans son ouvrage sur *Rouen au temps de Jeanne d'Arc et sous l'occupation anglaise (1419-1449)*⁽⁵⁾. À remarquer aussi, pour Lillebonne, les comptes dans la liasse 1 ER 434 (factures pour diverses réparations, etc.), ainsi que des copies des XV^e et XVI^e siècles de documents au même sujet (1 ER 522, 1 ER 528)⁽⁶⁾.

(2) Même difficulté dans Ian Friel, *The good ship: ships, shipbuilding and technology in England, 1200-1520* (Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1995). La **construction navale** est un autre domaine qui vaut certainement le (long) voyage.

(3) Nous remercions vivement les Archives Départementales de la Seine-Maritime de l'autorisation qu'elles ont bien voulu nous accorder de publier ce document, ainsi que de leur accueil lors de notre visite au mois de mars 2000. Nos remerciements également à M.-D. Gleßgen (Strasbourg), G. Roques (Nancy), W. Rothwell (Manchester) et M. Stewart (Aberystwyth), qui ont tous proposé des modifications importantes.

(4) Rouen: Archives Départementales de la Seine-Maritime, 1996.

(5) Rouen/Paris: Lestringant/Picard, 1931, pp. 367 et ss.

(6) Ici comme ailleurs, les indications dans les inventaires disponibles (liste dactylographiée de Feydel, résumé du contenu des fonds par Fr. Burckhard, *Guide des Archives de la Seine Maritime*, t. I (Rouen: Archives Départementales de la Seine-Maritime, 1990), n'indiquent pas toujours clairement s'il s'agit d'un original ou d'une copie postérieure au moyen âge: voir, par exemple, les docu-

Vers la fin des comptes des «Ouvrages et reparacions» effectués au château de Lillebonne en 1394 conservés sous la cote 1 ER 510 (que nous imprimons en partie en appendice) se trouve une énumération des matériaux achetés pour les travaux, et parmi ceux-ci, des clous dont chacun a apparemment une dénomination et peut-être une fonction bien précise:

[f.11r] A Johan le Cordier marchant de clou pour deniers a luy païés par le / dit receveur pour l'achat de vj^m de clou a paille de iiij cent de / clou tillart chascun millier de clou a paille iiij s. ij d.. Et pour le demi cent de clou tillart ix d. valent et appert par quittance ... xxv s. ix d.

C'est le *clou tillart* qui nous intéresse (nous laissons à côté le *clou de paille*, lui aussi énigmatique) car cet objet se retrouvera aussi dans les comptes suivants:

[f.27r] ... A Johan le Cordier marchant de clou pour l'achat de xix milliers et demi de clou a latte chascun millier iiij s. vj d. Item pour iiij milliers / de clou couppé pour chascun millier iij s. ix d. valent xi s. Item pour / ij^e de grant *clou tillart* vj s. Item pour un cent de clou a gant' / xvij d. achettés a luy ...

[f.43r] ... pour l'achat d'un cent de *clou tillart* pour fere le lermier dudit porche ...

Le contexte indique que les *clous tillart* sont assez chers: il s'agit donc (comme l'indique d'ailleurs la deuxième mention) de grands clous. Cette dernière citation suggère que ces clous étaient utilisés pour la construction (ou la réparation?) d'un *lermier*, c'est-à-dire d'un larmier. Le contexte immédiat des autres citations ne nous renseigne guère sur l'usage des *clous tillart*. Finalement, la forme et la fonction grammaticale du mot peuvent laisser perplexe: si le *tillart* est un substantif, on s'attendrait à *clou de* ou à *clou à tillart*. Sinon, l'analyse en ferait plutôt un adjectif mais si c'est le cas, quel est le substantif auquel il se réfère?

Qu'en disent les dictionnaires? On lit dans Gdf (7, 716c) sous **tillas** s.m. (sans définition: Godefroy met un point d'interrogation) les deux citations suivantes:

.viii^e. cloeux de demy tillas (1498, compt. Faits p. la ville d'Abbev., Richelieu I. 12016, p.132)

.xi^e. et demy de cloeux de tillas (*Ib.*)

ments suivants: 5 E 506 statuts des lingères 1456 (copie postérieure); 5 E 105 document de Lillebonne 1474 [et non pas: 1424], copie postérieure; 5 E 125 statuts de la corporation des balanciers de Rouen 1415, document imprimé [!] de 1769; 1 ER 1914 documents sur les drapiers d'Elbeuf 1390-An X, copies postérieures, etc. Tout cela pour signaler tout simplement les découvertes qui restent à faire dans une collection très riche.

TL ne semble pas connaître le mot. Le FEW 22/ii, 107b, sous **clou**, porte l'attestation «anorm.» suivante: «item de neuf clou de tonlac» de 1382 (R 35, 411) que l'on pourrait songer à corriger en *toulac*, c'est-à-dire *tillac*. (Il s'agit d'ailleurs d'un document portant sur le clos des galées de Rouen⁽⁷⁾.) Pour le FEW 17, 394b sub **pilja**, on a affaire à un étymon norrois qui donnerait les sens de planche et de pont, hypothèse tout à fait plausible puisque ces deux sens, sémantiquement très apparentés en tout cas, se retrouvent déjà en norrois: voir J. de Vries, *Altnordisches Etymologisches Wörterbuch*⁽⁸⁾, sub **pil**, où l'on retrouve le dérivé **pilja**, avec les sens de «diele, planke; ruderbank». On remarquera cependant que le sens originel du norrois (soit: planche) ne se retrouve en domaine gallo-roman que dans la langue d'oc, ou encore, dans les dérivés espagnols et bretons. C'est apparemment le sens naval qui domine, et largement, en français, et la seule forme à avoir survécu, c'est *tillac*. Suivant cette hypothèse, *tillac*, qui n'est attesté qu'en 1369 (TLF), serait donc une forme du mot, *tillart* en serait une autre; le *tillas* de Godefroy en est certainement une troisième variante. (Les formes ou graphies *tillac*, *tillas* et *tillart* ne sont d'ailleurs pas sans poser de sérieuses difficultés phonétiques.) Dans FennisGal 1, 577, également, se trouve «clou de tillac», ce qui confirme les citations de Gdf⁽⁹⁾. La provenance du norrois *pilja* conviendrait à la localisation médiévale qui est surtout normanno-picarde, et l'alternative proposée, dérivation du latin *TEGULA* (hypothèse de P. Guiraud, *DHLF*, 2120b) semble nettement moins plausible⁽¹⁰⁾. À remarquer aussi: le sens de «runderbank». L'anglais *tiller* n'est pas sans rappeler d'une part notre *tillart/tillac*, d'autre part on retrouve en anglo-saxon des dérivés de **pil(ja)**, soit *pel*, *pilian*, *piling*, *pille* (Bosworth/Toller 1046b, 1059b et *Supplement* 729b). Or, selon l'OED, le *tiller* anglais («barre du gouvernail») remonte-

(7) Voir également Anne Chazelas, *Documents relatifs au clos des galées de Rouen et aux armées de mer du Roi de France de 1293 à 1418*, Collection de documents inédits sur l'histoire de la France, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, 11 (Paris: Bibliothèque Nationale, 1977), p. 208, document de 1369 [B.N.F., fr. 26009, n° 815]: «2 350 de cleux de tillac au pris de 6 s. le cent, 2 600 de cleu tollac au pris de 12 s. le cent...».

(8) Leiden: Brill, 1961.

(9) Nous remercions F. Möhren, qui nous a signalé l'attestation dans FennisGal.

(10) Signalons à toutes fins utiles que le latin *TIGILLUM* (REW 8732), dont l'étymon est tout autre et qui ne semble pas avoir donné lieu à des dérivés français, et dont le sens est «poutre», est glosé (au pluriel) dans T. Hunt, *Teaching and Learning Latin in Thirteenth-Century England* (Cambridge: D. S. Brewer, 1991) par *cheveruns* (2, 117), *cheveron* (1, 367), *petit cheveruns* (2, 94), *petis keveruns* (1, 368), *petiz cheveruns* (2, 114); et *anglice roftre* (2, 114), sans qu'il y ait la moindre tentative, semble-t-il, de créer une forme correspondant à *TIGILLUM* en afr.

rait à l'anc.fr. *telier* < TELARIUM < TĒLA, «partie transversale d'un métier à tisser» (OED 18, 91b); la première attestation ne remonte qu'à 1625. Mais ce qui est un peu inquiétant, c'est que le sens de «barre du gouvernail» que l'on retrouve en anglais (par l'intermédiaire supposé de l'anglo-normand?) n'est pas attesté en français, et n'existe pas en anglo-normand (AND) non plus. On ajoutera à un mélange de plus en plus compliqué le dérivé *teliere*, «espèce de claire-voie ou colombage» à Tournai en 1293, «partie de la vanne (?) dans un moulin à eau» en Artois en 1314, à Tournai encore en 1392: voir FEW 13, 161b **tēla**, et Gdf 7, 662b. C'est donc du même étymon que viendrait *telier*... et encore, ce sont les documents d'archives qui nous le livrent.

La situation est visiblement quelque peu embrouillée et on se pose la question: l'étymologie est-elle à même de résoudre les difficultés? Les autres formes sous **pilja** dans le FEW méritent aussi un détour. Le premier, *til* (agn.: seule attestation dans la *Vie de saint Edouard* éd. Luard⁽¹¹⁾; TL 10, 304 **til** ne fait que signaler le même texte), «pont de bateau», est sans doute tiré de Gdf 7, 716c. Mais l'édition plus récente de Wallace (ANTS)⁽¹²⁾ a (au lieu du texte de Luard) *atil*, non pas *a til*:

D'armes [...] chargent lur neufs, Portent atil, levent lur trefs *S Edw*² ANTS 1326.

Cela correspond au sens naval bien attesté pour ce mot qui semble être une variante d'**atir**: voici quelques citations supplémentaires en agn.⁽¹³⁾:

la dite nief ové tout *l'atil* et apparail *Corr Lond* 278

Li venz cummece a traverser [...] Muntent undes, crest lor peril, Tut unt desgardé lor *atil*;

Rumpent lor cordes, cruist la nef *Proth* ANTS 382;

reward pur le gast & appairement de lour *atit* *Rot Parl*¹ iii 86.

On supprimera donc *til*, mot fantôme, dans les dictionnaires. La forme la plus courante du substantif simple est en tout cas *tille* (f.), attestée pour la première fois à Dieppe (GdfC 10, 766c et FEW 17, 394b). Également

(11) *La Estoire de seint Aedward le Rei*, éd. H. R. Luard (Londres: Rolls Series, 1858).

(12) *La Estoire de seint Aedward Le Rei*, éd. K. Y. Wallace, ANTS XLI (Londres: Anglo-Norman Text Society, 1983).

(13) Les textes sont: *Correspondence of the City of London 1298-1370*, éd. G. F. Chapple, Ph.D. thesis, Londres, 1938; *Protheselaus* by Hue de Rotelande; éd. A. J. Holden (Londres: Anglo-Norman Text Society, 1991, 1993); *Rotuli Parliamentorum*, vols I-III (Londres: Record Commission, 1767-77).

signalé dans le FEW (mais sans référence précise) «mfr. *tillart* (15 jh.)». Dans R. Debie, *Glossaire du moyen picard*⁽¹⁴⁾, on lit: «*tillart*, s.m., planche, morceau de bois» avec une citation d'un document des Archives communales d'Amiens (CC 60, datant de 1482): «a faire le *tillart* du noeuf batel de la ville». (Qu'est-ce que c'est que le *batel de la ville*? le contexte n'est pas clair mais on peut supposer qu'il s'agit d'un bateau ou patrouilleur municipal.) C'est apparemment la seule attestation médiévale de *tillart* enregistrée dans la lexicographie, mais la glose proposée par Debie nous semble erronée: il s'agit sans doute du *tillac* qui était à (re)faire. C'est encore de la terminologie navale qu'il s'agit. On ajoutera maintenant à cette unique citation avec la forme *tillart* l'attestation des Archives Départementales de la Seine-Maritime, mais cette fois-ci avec un sens terrestre. Finalement, *L'Encyclopédie (Arts et Métiers* 1, 730a (1782) et *Planches: Arts et Métiers* 1, Cloutier Grossier Pl. 1 (1783), signale que le clou de *tillac* (et de *demi-tillac*) sert à la menuiserie des vaisseaux (dans le vocabulaire de la clouterie cependant (740b), le *clou de tillac* serait un «grand clou servant à la construction des vaisseaux», le *demi-tillac* est un «autre grand clou employé pour la menuiserie du vaisseau»), sans pourtant remarquer une quelconque limitation géographique ou dialectale, bien que l'auteur signale par exemple les différences constatées entre Toulon et Brest (730b) en matière de clous⁽¹⁵⁾.

Résumons. Le *clou tillart* serait ainsi une sorte de gros clou, assez cher, encore usité en Normandie, à la fois pour la construction navale (sans doute pour attacher le *tillac*) et dans le bâtiment. C'est un dérivé du norrois *pilja*, mot qui avait déjà ces mêmes sens de «planche» et de «pont». Nous laissons ouverte la question de la complicité de *telier* «colombage, etc.» et les rapports éventuels avec l'anglais *tiller* («barre du gouvernail»), tous les deux dérivant de TĒLA. Pour l'instant, toutes les attestations qui nous intéressent proviennent essentiellement de la Normandie et de la Picardie, ce qui concorde avec l'étymologie norroise.

Mais il y a une deuxième possibilité qui n'est certainement pas à exclure: celle évoquée plus haut et qu'aurait déjà émise Guiraud. Notre

(14) Amiens: Université de Picardie, 1984.

(15) *L'Encyclopédie* est malheureusement peu consultée par les médiévistes (exception: Frankwalt Möhren, *Wort- und sachgeschichtliche Untersuchungen an französischen landwirtschaftlichen Texten, 13. bis 18. Jahrhundert (Seneschauie, Ménagier, Encyclopédie)*. Beiheft zur Zeitschrift für romanische Philologie, 197. Tübingen: Niemeyer, 1986). Espérons que sa disponibilité en ligne remédiera à cette situation.

ami et collègue Frankwalt Möhren (DEAF) nous a aimablement signalé deux attestations (arr. Lille) qui ne sont pas sans intérêt:

La Gorgue 1419: «clau de thieulle»; et Quesnoy 1402: «clau de tuille» (*ibid.*)⁽¹⁶⁾.

C'est là une hypothèse qui s'accorderait avec l'idée de Guiraud, selon laquelle l'étymon serait TEGULA; ainsi, dans le syntagme *clou tillart*, *tillart* aurait une fonction adjectivale, soit: «de / à tuile». Or, d'habitude, on n'attache pas les tuiles avec des clous. Mais en Normandie, selon la *Grande Encyclopédie Larousse* (1973) art. **couverture** (p. 3444), on le faisait, en utilisant des tuiles moins épaisses qu'ailleurs. Ouvrons rapidement Salzman pour revoir la situation anglo-normande. On y retrouve «teghe-lenail» à Westminster en 1329, ainsi que des «tielprig» ou «tegheleprig» pour le château de Leeds vers 1370⁽¹⁷⁾. (Le *prig*, également (et encore de nos jours) *sprig* est un petit clou triangulaire et presque sans tête, utilisé par exemple (même par des philologues bricoleurs) pour fixer les vitres dans les châssis de fenêtre.) C'est donc qu'il existait en Angleterre – comme dans la Flandre – des clous spécifiques pour attacher les tuiles de couverture.

Mais la première hypothèse semble cependant la meilleure. Le *clou tillart* est ainsi nommé à cause du *tillart* «planche» sur laquelle on l'utilisait, l'équivalent, peut-être, du *bordnail* anglo-normand⁽¹⁸⁾. Le même clou s'employait également dans la construction navale, et cela, jusqu'au XVIII^e siècle, mais avec l'appellation «standardisée» de *clou de tillac*. C'était sans doute (comme le dit le *Dictionnaire du monde rural*) «un gros clou [à tête carrée? les clous de bateau le sont encore...]», qu'il s'employât pour le bâtiment ou pour la construction navale. L'évidence des dictionnaires semble confirmer ce que l'étymologie aurait pu laisser supposer: comme il s'agit d'un mot d'origine norroise, on ne s'étonnera pas que ce soit surtout dans la zone normanno-picarde qu'il se retrouve sous la forme un peu mystérieuse *tillart*. L'attestation précieuse des archives communales d'Amiens (citée dans Debrie) permet de donner une référé-

(16) Y. Coutant, *Middeleeuwse molentermen in het graafschap Vlaanderen. Terminologie du moulin dans le comté de Flandre* (Tongeren: Michiels, 1994), p. 564.

(17) Salzman, p. 311.

(18) Par ex.: «xij^m de bordnail; vjm d.ciiij^{xx} x de hacknail», dans E. Owen, *Catalogue of the Manuscripts Relating to Wales in the British Museum* (Londres: Honorable Society of Cymmrodorion, 4 vols., 1900-22), iii 676; cf. RLiR 58, 485, et MED 2, 1048 **bōrd**.

rence précise à l'appui de la mention laconique du FEW pour *tillart* (FEW 17, 394b), «mfr. *tillart* (15 jh.)»; mais c'est surtout le document rouennais, en provenance de Lillebonne, qui ajoute un complément important au dossier somme toute assez maigre de **tillart**. C'est un dossier cependant qui est loin d'être clos car aux deux hypothèses principales pour l'étymologie du *clou tillart* (soit: TEGULA, *pilja*), il faut ajouter (ne serait-ce que parce qu'il y a apparemment une confusion au moins formelle) les possibilités d'une influence de *telier* < TELARIUM, et la contribution encore moins claire d'un TIGILLUM qui n'aurait pas en principe laissé de traces en français... L'on conviendra que tout est loin d'être résolu. En voici les principales conclusions que nous tirerions de l'état présent de nos recherches:

1. *Tillart*, variante plus rare de *tillac*, est attesté à partir de 1394, soit un siècle avant la seule autre attestation que nous connaissions (Amiens 1482).
2. Le fait que *tillart* ait pu être combiné avec *clou*, et ce dans un syntagme qui semble bien établi en 1394, pourrait faire croire que malgré la datation acceptée pour *tillac* (qui fait d'ailleurs problème: «im vergleich zu andern aus dem nord. stammenden marneausdrücken recht spät erst belegt», FEW 17, 394b), l'emprunt pourrait être plus ancien que les attestations ne le laissent croire – et on pourrait même en conclure que le mot lui-même était peut-être plus répandu.
3. *Tillart* a clairement un sens non naval dans le document sur le château de Lillebonne (le document d'Amiens de 1482 est à notre sens ambigu à cet égard), soit tout simplement «planche» – le premier sens étymologique du mot, d'origine norroise. Avec ce sens, c'est donc pour l'instant un hapax.
4. La forme/graphie *tillart* semble avoir subi l'influence des dérivés de TĒLA (> *telier* qui n'a pas de sens naval en français bien que l'anglais en ait apparemment fait le mot usuel pour «barre du gouvernail», peut-être *teliere*).
5. Étant donnée l'existence de syntagmes parallèles comme «clau de thieulle/tiulle», l'influence de TEGULA ou d'un dérivé non encore attesté (mieux: non encore retrouvé...) ne peut pas être exclue.
6. *Tillart* semble être un régionalisme normanno-picard de l'ancien français, disparu par la suite, et grâce peut-être à l'extension de la forme *tillac*.

Et la conclusion générale? Mais c'est là notre point de départ. La solution n'est certainement pas à retrouver dans l'étymologie bien que celle-ci puisse jouer un rôle important, mais dans les archives. C'est là où l'on trouvera la pointe de ce *clou tillart* problématique⁽¹⁹⁾.

Aberystwyth.

D. A. TROTTER

Appendice:

Extrait des Archives Départementales de la Seine-Maritime 1 ER 510⁽²⁰⁾

[f. 9v] Ouvrages et reparacions [comptes de Pâques 1394]

A maistre Rogier de Mironel charpentier pour deniers a luy paiés par le / dit receveur pour une tache de charpenterie qui luy fu alouee a fere / Cestassavoir le pont de la grosse tour⁽²¹⁾ fere tout neuf de charpenterie / Tant en levee⁽²²⁾, en formers⁽²³⁾, en ais⁽²⁴⁾, comme autrement. Et y seront mises / des ais qui y estoient tant que l'en y en pourra trouver de bonnes et suffisantes. Et portera ycelluy pont xliii piés de lonc et xi piés de / lay. Et par ycelluy marché le dit maistre Rogier sera tenu mettre / en la basse chambre soubz les chambres de parement deux postaux / aux deux costez de la chemynee et yceulx asseoir sur (les)⁽²⁵⁾ ii corbeaux / de pierre qui y seront mis; les quieux pos seront lachiés a un tref / que il y mettra desoubz le jou⁽²⁶⁾ de la chemynee. Et fera tour de mesrien⁽²⁷⁾ / ouvré tout a bon conroy⁽²⁸⁾. Item pour mettre en la chambre de monsieur / .ii. chevrons chascun de xxii piés de lonc

(19) Selon F. Möhren: «Du sollst ins Archiv um Probleme zu lösen, nicht zu schaff-fen!» (communication personnelle)...

(20) Nous remercions vivement Martin-Dietrich Gleßgen de ses précieux conseils au sujet de ce texte. Dans la transcription suivante, nous suivons (dans la mesure du possible) la ponctuation manuscrite (très simpliste: essentiellement des *punctus*), avec toutefois des modifications quand celles-ci s'imposent pour éclaircir le sens.

(21) ms. *tout* (?).

(22) *levee*: «charpente, travée», FEW 5, 270a (Chastellain); «Gdf versteht [Gdf 4, 767c; cf. GdfC 10, 75c] hier «tombe», was sich aber keineswegs aufdrängt», n. 16.

(23) ms. *forniers*. Les sens sous FEW 3, 902a («Backofen», etc.) font songer à la possibilité d'une extension de sens, soit «petites tourelles» (nous devons cette suggestion à M.-D. Gleßgen); il pourrait s'agir de **formers**: «matrices, moules pour la construction de divers objets»; cf. FEW 3, 714 (?) et OED 6, 87a,b; le mot anglais a le même sens.

(24) «Planche», TL 1, 255 («Brett»). C'est nous qui ajoutons les virgules.

(25) «les» rayé.

(26) **jou, joues**: «mfr. *jeus* manteau de cheminée» (Abbeville 1465); «pik. *jeu* ensemble des parties constituant l'ouverture d'un foyer de cheminée» (1409), FEW 5, 60b **jūgum**; cf. Gdf 4, 659b **joug**, GdfC 10, 50b.

(27) «Bois de construction», Gdf 5, 88c, TL 5, 853 («Bauholz», distingué de «Brennholz»).

(28) «Travaillé pour que ce soit en bon état» ou: «mis en (bon) ordre», cf. Gdf 2, 248b et TL 2, 716.

ou costé devers Seine entour / la chemynaye. Et seront mis et en joues ainssy et pareillent⁽²⁹⁾ comme ceulx / qui nagueres ont esté mis en la dite chambre de parement. Item pour / mettre a l'entrée de la basse chambre soubz l'avent un postel et un travetel⁽³⁰⁾ / sur le maistre post, et iiij coulombes sur le dit tref ou pignon devant / et un quevron au bout d'icelluy pignon. Et de ce fera tout le soiage⁽³¹⁾ / qui a ce appartendra par marchié fait avec luy par le maistre des / oeuvres par le cappittaine, le receveur, le procureur⁽³²⁾, par le pris / et somme et appert par quittance⁽³³⁾ ... l l.

A Robin – le machon⁽³⁴⁾ pour deniers a luy paiés par le dit receveur pour / sa paine et salaire d'avoir mis et assis les deux corbeaux de pierre dessus nommés aux deux costés de la chemynée d'icelle basse chambre. / Et pour avoir refait ou moulin du vivier le mur devers l'eau entour / l'abre. Et esquerré⁽³⁵⁾ ycelluy mur tout au certain. Et le fera tout de / pierre taillié par marchié fait a luy par les dessus nommés par le pris / et appert par quittance ... xjl. t[^]

[f.10r] A Simon Dubec et a Guillelme Fenart couvreurs de tieulle et de(s)soude⁽³⁶⁾ / fu aloué et marchié fait en tache par mestre Guieffroy mestre dict / des oeuvres de monsieur le cappittaine, le receveur et le procureur⁽³⁷⁾ / de descouvrir et de recouvrir later et relater neuf couples de quevrons / sur la chambre de monsieur ou costé devers Seine oprés de la chemynée. / Et pour descouvrir recouvrir et mettre des lates ou mestier sera / en la petite maison, de l'entrée de la basse chambre auprès du / degré de bois montant en la chambre de monsieur. Et pour rapareillier / plusours endrois sur le p[ar]vys^(37a) du dit chastel ou il avoit empirement / pour cause de ce que une pieche de mesriem qui chey du pignon / de la vis de la tour quarree. Tout par le pris et appert par quittance ... vij l.

Item fu adloué par les dessus nommés aux dis ouvriers a descouvrir / et recouvrir deslater relater tout de neuf le moulin d'après⁽³⁸⁾ / la maison Cadoc par le pris et somme et appert par quittance ... iiij l. x. s

A maistre Rogier de Mironel charpentier pour deniers a luy paiés / par le dit receveur. Cestassavoir des ouvrages et reparacions que il / a fais audit chastel et en la halle outre les alieus⁽³⁹⁾ qui par les dessus / nommés luy ont esté aloués a fere

(29) l. pareill[em]ent?

(30) **travetel**: «poutre, chevron, traverse de bois» Gdf 8, 30c.

(31) «Sciage», GdfC 10, 652b; TL 9, 756; FEW 11, 369a.

(32) Nous ajoutons les virgules car (à notre sens) ce sont là trois personnes différentes. Voir *infra*, f. 10rb.

(33) Les sommes payées sont notées en marge.

(34) Le nom de famille manque; un trait remplit l'espace.

(35) «Ecarir», cf. Gdf 3, 355c **escarrer**. On pourrait l'interpréter soit comme un impér. pluriel, soit comme un participe passé (cf. «refait ou moulin...» de la phrase précédente). La deuxième interprétation nous semble la meilleure.

(36) ms. *dessoude*, sans coupure. [Il s'agit d'une forme du mot *essende* «bardeau» v. FEW 11, 283b et MöhrenLand 407. – G.R.]

(37) C'est nous qui ajoutons la virgule. Voir n. 32, *supra*.

(37a) [Peut-être vaut-il mieux garder *puy*s «puits». – G.R.]

(38) = auprès.

(39) **alieus**: «Verwendung, Aufwand», TL 1, 302b.

es lieux qui ensuivent. Cestassavoir premierement / pour mettre et asseoir une goutiere de xiiij piés de lonc endroit la guerritte⁽⁴⁰⁾ du cornet de la salle. Item pour avoir mis sur ycelle / salle deux plas quevrons de xliij de lonc. Item pour avoir / mis sur la chambre de parement deux quevrons l'un sur l'autre. Item / sur ycelle chambre .iiij. bous de sabliere deux corbeaux, deux / jambes deux essellis desoulz de jou⁽⁴¹⁾. Item avoir mis en ycelle chambre ou costé devers la salle un post de xiiij / piés de lonc et des deux pars d'un pié de lay. Item avoir mis / sur la forge une goutiere de six piés de lonc. Item en l'oratore madame avoir mis une goutiere de six piés de lonc. Item en ycelle chambre avoir mis un sommier qui porte les pendans / qui sou-tiennent la dîte oratore. Item avoir mis en la dîte chapelle / .ij. quevrons chescun de viij piés de lonc corbeaux et jambes après / [f.10v] / le grant couple. Item avoir mis en la grant halle une pieche / de paulne⁽⁴²⁾ de .xx. piés de lonc fremee a quatre pos d'icelle / des quix il y a mis un tout neuf avec la lacheure. Item / pour avoir fait et framé un bequet⁽⁴³⁾ pour les necessités⁽⁴⁴⁾ / des reparacions dudit chastel. Item avoir mis en la dîte halle une pottence soulz paulne devant la maison Johan le gras / et furent ycelles reparacions veues et visitez par le maistre / des oeuvres le cappittaine le receveur le procurer et autres des gens / de monsieur. Et fu trouvé par yceulx que des choses dessus dîtes / il yssoit⁽⁴⁵⁾ bien et loialment a bon marchié prendre xcl. pour a / a luy payé et apert par quittance ... x l.

A Johan d'Oreng, Simon et Laure[n]t dis «Peintaulx»⁽⁴⁶⁾ voituriers pour admen-ner du bois le monsieur Duval Chuyot [?] pres de St. / Nicolas et le demourant pris pres d'illec et en admenèrent ij xij^{nez} de quesnes⁽⁴⁷⁾ / pour chascune xij^{ne} l s. vallent et appert par quittance ... c s.

Aux dis voituriers pour avoir admené a leurs voitures du moulin / de Cham-luct' [?] a Lillebonne iij charetez de pierre pour chascun v s. ... xx s.

A Rogier de Cany [?] marchant de pierre fu achetté ij grans pierres / pour fere deux corbeaux en la chambre de parement avec / deux autres pierres qui sont desoubz yceulx corbeaux. Pour / ce et appert par quittance ... x s.

(40) «Guérite»: GdfC 9, 733a; TL 4, 173; FEW 17, 526b; DEAF G 272.

(41) Mot précédé par «jour joux», les deux premières tentatives rayées par le scribe. Pour *jou*, voir n. 26, *supra*.

(42) **paulne**: voir ***patěna** «dachpfelte» FEW 8, 6a, «pièce de bois posée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons» depuis 1180.

(43) **bequet**: = *baquet*, «petit bac», FEW 1, 198a.

(44) Dans le texte: «necessaires», rayé, la correction en marge d'une écriture plus petite, l'encre plus claire. **Necessités**: le sens évident de ce mot n'est pas donné sous **necessité** dans Gdf 5, 482, GdfC 10, 195a, TL 6, 566; mais la forme originale du ms. *necessaires* a le sens de «cabinet d'aisance», qui convient parfaitement, dans Gdf 5, 482, TL 6, 565.

(45) Ou: «il y ssont»? Houlbrecque (thèse, p. 170) lit «yssoit».

(46) **peintaulx**: mot inconnu. Nous n'arrivons pas à trouver une correction plausible. M.-D. Gleßgen nous propose d'interpréter comme un dérivé de *pinter* FEW 8, 524a/b, soit un surnom qui équivaldrait à «buveurs».

(47) Les mots «de q'snes» sont ajoutés en marge, d'une écriture plus petite et en encre plus claire.

A Johan de la Valee marchant de caux po[ur] l'achat de dix / cavelleez⁽⁴⁸⁾ de chaux a luy achetteez et rendues a Lillebonne pour / faire la matiere pour asseoir yceulx corbeaux, et le enterinement / du mur qui pour yceulx asseoir avoit esté fait pour refaire / la machonnerie du moulin du vivier pour la couverture de / la halle et de la cohue⁽⁴⁹⁾: pour ce a luy païé et appert par quittance ... lx s.

A Hue Coustain voiturier pour avoir admené a sa voiture de la carriere de Seine a Lillebonne yceulx corbeaux et pierre pour / mettre desoulx yxeulx; appert par quittance ... vij s. vj d.

A Estienne le Sere voiturier et marchant de sablon pour deniers / [f.11r] / a luy païés pour l'achat de iiij charetees de sablon chascune v. s. / rendues au dit chastel a ses propres coux et despens pour fere / plusours reparacions valent et appert par quittance ... xx s.

A Ricart le Fevre pour deniers a luy païés par le dit receveur pour / l'achat d'une xij^{ne} de corniers de tieulle / pour parfournir la couverture de la halle de Lillebonne; pour ce ... iij s.

A Denis d'Auten pour deniers a luy païés par le dit receveur pour / l'achat de iiij xij^{nes} de corniers chascune xij^{ne} iij s. valent appert par quittance ... xij s.

A Johan le Cordier marchant de clou pour deniers a luy païés par le / dit receveur pour l'achat de vjm de clou a paille de iiij cent de / clou tillart chascun millier de clou a paille iij s. ij d. Et pour le demi cent de clou tillart ix d. valent et appert par quittance ... xxv s. ix d.

A Sanson de Saumonchel pour deniers a luy païés par le dit / receveur par marchié fait a luy par le mestre des oeuvres / le cappitaine le receveur le procureur a faire de son bois et moulins du Mesnil deux portes et deux esventailles pour fere / tenir et lessier aler les eaues d'iceulx moulins. Et pour fere / une porte a deux manteaulx pour l'uys d'iceulx moulins; pour / ce et apert par quittance ... lxi s⁽⁵⁰⁾.

(48) Avant ce mot et à la fin de la ligne précédente, «cha» (soit le début de «cavelleez»?) rayé.

(49) Gdf 2, 170a: «halle, hangar», cf. GdfC 9, 119c.

(50) Changement d'écriture ici.